

RECONNAISSANCE IMMÉDIATE DE L'ÉTAT DE

JUSTICE POUR LA
PALESTINE

PALESTINE



- En 1947, l'ONU votait le partage de la Palestine, alors sous « Mandat britannique », en deux parties pour deux États et décidait d'un statut international pour Jérusalem.
- Le 14 mai 1948, Israël déclarait unilatéralement ce qu'il appelait son « indépendance »
- Le 11 mai 1949, l'État d'Israël était admis à l'ONU. Depuis, 70 ans ont passé et l'État de Palestine attend toujours.
- Le 29 décembre 2012, la Palestine a été admise à l'ONU au titre d'État non membre.
- Depuis le vote du Parlement français de décembre 2014 demandant au Président de la République de reconnaître l'État de Palestine, 4 années ont passé.

70 ans après l'admission d'Israël à L'ONU, L'État de Palestine attend toujours

La Palestine face aux projets de Trump et Netanyahu

- Avec la reconnaissance par Trump de Jérusalem comme capitale d'Israël, c'est la violation du droit (l'annexion et la colonisation illégales de Jérusalem-Est) par Israël qui est reconnue par les États-Unis.
- Encouragé par Trump, qui vient de « reconnaître » l'annexion du Golan syrien, Netanyahu a clairement annoncé, juste avant les élections israéliennes, son intention d'annexer une grande partie de la Cisjordanie. En attendant, l'Etat d'Israël accélère la colonisation de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est dans une impunité totale.
- Partout en Cisjordanie - y compris Jérusalem Est et Hébron - Israël confisque des maisons et des terres palestiniennes et en chasse leurs habitants : c'est le nettoyage ethnique commencé en 1948 qui continue.
- Le quotidien des Palestiniens est fait de harcèlement par l'armée israélienne d'occupation, d'expulsions, de destructions d'habitations, de transferts forcés
- Les arrestations arbitraires de civils - dont des enfants - se multiplient : près de 7000 prisonniers politiques palestiniens dans les prisons israéliennes dont 330 enfants. La répression de l'occupation israélienne cible frontalement la résistance populaire.
- À Gaza, depuis le 30 mars 2018, date du début de la *grande marche du retour*, l'armée israélienne tire à balles réelles sur les civils qui manifestent pacifiquement. Cette répression contre la résistance palestinienne non violente a fait à ce jour 270 morts (dont 38 enfants) et 30 000 blessés.
- Les attaques d'Israël et des Etats-Unis contre l'UNRWA visent à nier l'existence et les droits des réfugiés palestiniens.

La France et l'Europe ont le devoir de protéger le peuple palestinien.

Reconnaître l'État de Palestine, dans les frontières admises par l'ONU

(celles qui prévalaient avant la guerre dite des Six jours en juin 1967)

c'est reconnaître la valeur du droit face au fait accompli et contre la loi du plus fort.

137 États reconnaissent l'État de Palestine dont 7 membres de l'Union européenne

La France DOIT reconnaître l'État de Palestine !

ISRAËL : NON À L'APARTHEID !

→ Le 18 juillet la Knesset a voté la loi dite « de l'État nation du peuple juif » qui nie le droit à l'autodétermination du peuple palestinien et constitutionnalise l'apartheid faisant officiellement des Palestiniens d'Israël des citoyens de seconde zone. Elle fait également de la colonisation une « valeur » nationale. C'est un régime d'apartheid qui est maintenant officialisé dans la loi fondamentale israélienne.

QU'EST-CE QUE L'APARTHEID ?

Le terme d'apartheid renvoie au régime qui, jusqu'en 1991 en Afrique du Sud, était basé sur la ségrégation raciale. La Convention sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid de 1973 définit « le crime d'apartheid » comme « les actes inhumains [...] commis en vue d'instituer ou d'entretenir la domination d'un groupe racial d'êtres humains sur n'importe quel autre groupe racial d'êtres humains et d'opprimer systématiquement celui-ci. »

QU'EST-CE QUE L'APARTHEID ISRAËLIEN ?

Le Tribunal Russell pour la Palestine dans sa session du Cap en Afrique du Sud en novembre 2011 a conduit avec des experts juristes internationaux une étude approfondie de ce régime. Il précise : « **Le système juridique israélien octroie un statut privilégié aux Juifs par rapport aux non-Juifs par le truchement de ses lois sur la citoyenneté et sur la nationalité juive.** Celles-ci ont créé un groupe privilégié dans la plupart des domaines de la vie publique, y compris les droits de séjour, la propriété foncière, l'urbanisme ainsi que l'accès aux services et aux droits sociaux, économiques et culturels ».

Pour les Palestiniens ça veut dire quoi ? Quelques exemples :

Les Palestiniens ont été divisés par Israël en plusieurs catégories : les réfugiés ou exilés involontaires, les Palestiniens d'Israël, les résidents permanents de Jérusalem-Est et ceux vivant sous occupation militaire en Cisjordanie ou à Gaza. Tous sont victimes de l'apartheid israélien en vertu de différents corps de lois.

→ **Les citoyens palestiniens d'Israël** (20 % de la population) sont sujets à des lois discriminatoires et sont privés de droits en revanche octroyés aux Juifs israéliens. Un.e Palestinien.ne d'Israël qui épouse un.e Palestinien.ne originaire des territoires occupés, ou réfugié.e, ne peut fonder sa famille en Israël. Il ou elle est contraint.e de quitter son pays. À l'inverse, un Juif de quelque origine que ce soit peut épouser qui il veut et fonder une famille en Israël.

→ **Les Palestiniens de Jérusalem-Est** (territoire palestinien occupé par Israël) subissent des discriminations dans l'accès à l'éducation, la santé, l'emploi, la résidence et aux droits de construction. Ils doivent obtenir d'Israël - qui a annexé illégalement Jérusalem-Est - un permis de résidence dans leur propre ville, révoquant à tout moment. Il leur est extrêmement compliqué, voire impossible, d'obtenir un permis de construire alors que les constructions de logements dans les colonies sont approuvées par milliers chaque année.

→ **Les Palestiniens de Cisjordanie** (territoire palestinien occupé par Israël) sont régis par le droit militaire israélien. Les Israéliens juifs vivant dans les colonies en Cisjordanie sont, eux, régis par le droit civil israélien. La ségrégation va jusqu'à l'organisation par Israël d'un réseau routier séparé : l'un pour les colons et l'armée, l'autre pour les Palestiniens.

→ **Les Palestiniens de Gaza** subissent des punitions collectives : un blocus et des traitements inhumains.

→ **Les Palestiniens réfugiés et/ou exilés** ont interdiction (éditée par Israël) de retourner chez eux en Israël ou en territoire palestinien occupé alors que tout Juif d'où qu'il vienne dans le monde peut s'installer en Israël et en territoire palestinien occupé, y vivre, y travailler, y fonder une famille.

ÉVOLUTION DE LA PALESTINE DEPUIS 1946

